



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
LANGUEDOC-ROUSSILLON
PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES
BUREAU DES USAGERS DE LA ROUTE
SERVICE DES CARTES GRISES

SERVEUR VOCAL : 04.67.61.62.40.
FAX : 04.67.61.84.99.
SITE INTERNET : www.herault.pref.gouv.fr

MANDAT POUR EFFECTUER LES FORMALITES D'IMMATRICULATION (Personnes physiques)

Je soussigné(e), M

demeurant :

donne mandat à M

domicilié(e) à :

pour effectuer en mes lieu et place et pour mon compte les formalités administratives liées à l'immatriculation du véhicule suivant :

- **marque :**
- **véhicule déjà immatriculé : n° d'immatriculation actuel**
- **véhicule neuf :**
 - ⇒ **type (D2 ou D21) :**
 - ⇒ **numéro d'identification (E) :**

**Fait à _____, le _____
Signature précédée de la mention manuscrite
« Bon pour pouvoir »**

**JOINDRE LA PHOTOCOPIE DE LA PIECE D'IDENTITE
DU MANDANT ET DE LA PERSONNE MANDATEE**

Rappel de l'article 441-6 du Code Pénal : « Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende ».